

Décision

Objet : Tarifs de location Machine QCM faculté Pharmacie

Vu le décret 2012 – 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu L'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P ;

Vu l'article L.712-3 du code de l'éducation

Vu la délibération du conseil d'administration du 05 novembre 2018, approuvant la proposition de la commission des moyens du 19 octobre 2018 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer les tarifs des colloques sous conditions de vérifier au minimum l'équilibre prévisionnel de l'opération, vente de prestations, d'objets ou de matériels ainsi que la location de biens meubles ou immeubles.

Direction des affaires
financières

Sur proposition de M. le Directeur général des Services, décide d'appliquer les tarifs suivants :

Location Feuilles X 1000	208,33 HT € soit 250 € TTC
Location et maintenance annuelle	125,00 € HT soit 150 € TTC

Prise d'effet rétroactive au 01/02/2020

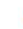
Le Président,



Philippe VENDRIX

+33 2 47 36 66 03
Dorothee.laillet@univ-
tours.f

UNIVERSITÉ DE TOURS

 Direction des affaires
financière

 60 rue du Plat d'Étain–BP
12050
37020 Tours Cedex 1

Notification à :

Mme l'Agent comptable

Mme. la Responsable de l'antenne financière AFMUT